France Génétique Elevage

L'Interprofession Nationale de
l'Amélioration Génétique des Ruminants
Association Loi 1901
Siret 493 566 905 0011 – APE 9499Z

Accord Interprofessionnel relatif aux modalités d'apport et de gestion des données dans les Systèmes Nationaux d'Information Génétiques (SNIG)

et à l'accès à ces données à des fins de recherche conduisant à une valorisation collective autre que l'amélioration génétique

Voté au Conseil du 29 janvier 2016

PROTOCOLE D'ACCORD

Entre les soussignés, organisations professionnelles agricoles nationales, membres actifs de l'association FRANCE GENETIQUE ELEVAGE, dénommée ci-après « FGE », reconnue en qualité d'organisation interprofessionnelle de l'amélioration génétique des ruminants, au titre de l'article L653-9 du code rural et de la pêche maritime, par l'arrêté du 6 octobre 2006 (JORF du 27 octobre 2006).

EXPOSE DES MOTIFS

ETANT RAPPELE QUE :

L'amélioration génétique des ruminants repose sur une évaluation génétique, qui consiste à calculer la part d'une performance attribuable à la valeur génétique de l'animal. Elle nécessite un ensemble de données zootechniques et généalogiques relatives aux cheptels, gérées dans un système d'information collectif dénommé SNIG : Système National d'Information Génétique.

France Génétique Elevage, en sa qualité d'organisation interprofessionnelle nationale de l'amélioration génétique des ruminants, a notamment pour mission, aux termes de l'article L653-9 du code rural et de la pêche maritime, « *de contribuer ... à la gestion et la maintenance des systèmes nationaux d'information génétique* ».

L'arrêté du 24 mars 2015 relatif aux systèmes nationaux d'information génétique dispose notamment:

- Article 1-I et II:

« *I- ...Les données, visées aux articles 2 et 3 du présent arrêté, servent à l'évaluation génétique officielle ainsi qu'à des fins de recherche collective.*

II - Le système national d'information génétique regroupe l'ensemble des données nécessaires au ministère chargé de l'agriculture pour satisfaire aux engagements de la France dans le cadre de l'application des traités internationaux et au suivi de l'évolution des races et populations animales sélectionnées des espèces bovine, caprine, ovine et porcine. »

- Article 2 -I :

« *I - Les opérateurs officiellement reconnus ou agréés conformément aux textes pris pour l'application des dispositions du chapitre III du titre V du livre VI du code rural et de la pêche maritime doivent transmettre au système national d'information génétique les données collectées et listés dans les arrêtés relatifs à leur reconnaissance ou agrément officiel. Cette disposition s'applique également aux structures ayant formellement délégation de missions de ces opérateurs.* »

Le bon fonctionnement du SNIG dépend notamment des modalités d'apport et de gestion des données devant leur être transmises en application des dispositions précitées. Ces modalités doivent garantir la qualité et la fiabilité des données transmises, tout en étant adaptées aux différentes organisations de collecte sur le terrain.

Au titre de sa contribution à la gestion et la maintenance du SNIG, l'interprofession France Génétique Elevage, dont les membres regroupent les opérateurs agréés apporeurs de données, est en mesure de définir les modalités optimales d'apport et de gestion des données, permettant de disposer d'outils informatiques garantissant :

- L'intégrité des bases de données, et la fiabilité des données, nécessaire à la création du progrès génétique,
- La mise à disposition des données à l'Etat,
- Des apports exclusivement par les opérateurs agréés,
- Une transmission à un coût minimal pour l'opérateur de collecte.

Cette optimisation du fonctionnement et de la maintenance du SNIG, base de l'évaluation des reproducteurs à des fins de production agricole de lait et de viande, renforce l'efficacité de l'évaluation et favorise l'amélioration génétique de ces reproducteurs et, par voie de conséquence, celle du cheptel français dans son ensemble.

Cette optimisation du fonctionnement et de la maintenance du SNIG contribue à :

- améliorer la connaissance du potentiel génétique des reproducteurs et sa valorisation économique dans l'intérêt des filières ;
- favoriser l'adaptation de la production de reproducteurs et de leur matériel génétique (semences/embryons) aux différents modes de production et aux besoins des marchés en intégrant l'enjeu de productions durables ;
- améliorer la compétitivité des élevages ;
- conforter la capacité exportatrice de la France en particulier sur le marché des reproducteurs à l'international.

LES PARTIES SOUSSIGNEES ONT CONVENU DE :

- conclure l'accord interprofessionnel annexé au présent protocole, ayant pour objet de définir les modalités d'apport et de gestion au système national d'information génétique des données définies aux articles 2 et 3 de l'arrêté précité;

- préciser les modalités de l'accord de transfert à des fins de recherche conduisant à une valorisation collective, autre que l'amélioration génétique, tel que prévu dans l'article 5-V de l'arrêté précité.

- soumettre cet accord à la procédure d'extension prévue par les articles L632-3 et L632-4 du code rural et de la pêche maritime,

- demander cette extension pour une durée de un an au titre des actions définies à l'article 164 § 4 du règlement n° 1308/2013 du 17/12/2013 portant OCM unique au sein de l'Union Européenne :

  « *a) connaissance de la production et du marché*

  f) actions de promotion et de mise en valeur de la production

  h) recherche visant à valoriser les produits, notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique »

Fait à Paris

Le 29 janvier 2016

Fédération Nationale Bovine (FNB), représentée par son Président : Jean-Pierre Fleury	
Fédération Nationale Ovine (FNO), représentée par son Président : Michèle Boudoin	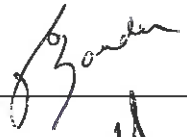
Fédération Nationale des Producteurs de Lait (FNPL), représentée par son Président : Thierry Roquefeuil	
Fédération Nationale des Eleveurs Caprins (FNEC), représentée par son Président : Jacky Salingardes	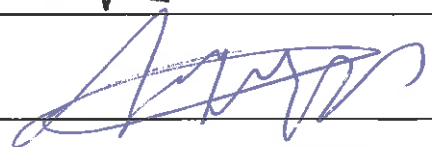
France Conseil Elevage (FCEL), représentée par son Président : Dominique Davy	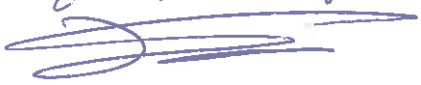
Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA), représentée par son Président : Daniel Roguet	
Races de France (RDF), représentée par son Président : Jean-Luc Chauvel	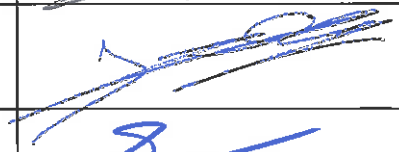
ALLICE, représentée par son Président : Michel Cetre	
Comité National de la Brebis Laitière (CNBL), représenté par son Président :Luc Estienne	

Le Président de FGE

Dominique DAVY

ACCORD INTERPROFESSIONNEL

relatif aux modalités d'apport et de gestion des données dans les Systèmes Nationaux d'Information Génétiques (SNIG)

et à l'accès à ces données à des fins de recherche conduisant à une valorisation collective, autre que l'amélioration génétique

Dans le présent accord, on entend par

- **DGF** : Dispositif Génétique Français, soit un ensemble d'actions et de processus concertés conduit par les acteurs concourant à la création et à la diffusion du progrès génétique des ruminants en France ;
- **FGE** : France Génétique Elevage, association de statut loi 1901 reconnue comme Interprofession pour l'amélioration génétique des ruminants ;

  SNIG (Système National d'Information Génétique) : dans le cadre du (DGF), ensemble de composants informatiques défini pour assurer l'enregistrement, la validation, la gestion, le stockage, l'échange et la valorisation de données zootechniques et généalogiques des animaux d'élevage utilisées aux fins d'évaluation génétique des reproducteurs appartenant aux ruminants des espèces bovine, ovine et caprine ;
- **Eleveur** : Personne physique ou morale conduisant une exploitation d'élevage au sens de la réglementation identification-traçabilité et détenant de ce fait les animaux présents dans cette exploitation (conformément aux dispositions de l'article D212-19 du code rural et de la pêche maritime). Toute personne morale est représentée par son représentant légal.
- **Organisme apporteur** : Organisme ou entreprise collectant des données zootechniques et généalogiques, responsable de leur transmission dans le SNIG ; il s'agit notamment les opérateurs visés à l'article 2- § I de l'arrêté du 24 mars 2015 précité, ou d'organismes apportant des Données SNIG communes au sens de l'article 3 de ce même arrêté, telles que définies dans l'accord interprofessionnel FGE relatif à la définition et à la gestion des Données SNIG communes.
- **Donnée SNIG réglementaire** : Donnée devant être transmise dans le SNIG en vertu de l'article 2 de l'arrêté du 24 mars 2015 précité.
- **Donnée SNIG commune** : Donnée devant être transmise dans le SNIG en vertu de l'accord interprofessionnel FGE gérant les données SNIG communes.
- **Organisme officiellement désigné pour la réalisation de l'évaluation génétique des ruminants** : l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), qui réalise cette mission en vertu de l'article L 653-11 du code rural et de la pêche maritime, à travers son département de Génétique Animale et trois de ses unités :

  * le **Centre de Traitement de l'Information Génétique**, situé à Jouy en Josas, est un centre informatique qui héberge l'échelon central des SNIG et fournit l'infrastructure de calcul nécessaire aux évaluations génétiques et aux travaux de recherche ;

*les unités **GABI** situées à Jouy et **GenPhySe** à Toulouse sont en charge des évaluations génétiques et génomiques officielles des différentes espèces (bovins, ovins, caprins, porcins, chevaux).

Ces travaux sont réalisés en collaboration avec les partenaires (Idele, Allice, Ifip, Ifce), en particulier pour les ruminants des espèces bovine, ovine et caprine dans les deux Unités Mixtes de Technologie 3G et GGPR.

- **Organisme tiers** : Organisme ou entreprise n'ayant pas la qualité d'Organisme apporteur mais pouvant bénéficier d'un accès à des données SNIG ;
- **MOA opérationnelle** : Maîtrise d'ouvrage opérationnelle correspondant aux tâches de gestion des projets de développement, de maintenance et d'administration des SNIG ;
- **Standard FGE** : Ensemble de règles fonctionnelles et informatiques de gestion des données fixées par FGE ;
- **Système de management de la qualité (SMQ) :** Organisation mise en place et pilotée par FGE permettant notamment de maîtriser les activités de l'ensemble des organismes concourant à la collecte, la gestion et l'analyse de données fiables nécessaires à l'évaluation génétique officielle des ruminants des espèces bovine, ovine et caprine.
- **Protocole de collecte reconnu par FGE** : Descriptif de techniques à appliquer et/ou de consignes à observer, évalué favorablement par FGE, visant à garantir la qualité des données et leur fiabilité, en vue de leur utilisation à des fins de valorisation génétique.
- **Recherche conduisant à une valorisation collective, autre que l'amélioration génétique** : Traitement analytique et statistique de données SNIG, éventuellement complétées par d'autres données, pour produire des valorisations sous forme de résultats scientifiques ou techniques de nature à augmenter l'efficacité de l'élevage via les facteurs non génétiques (ex : alimentation, reproduction, santé, bâtiment...) et à vocation de publication pour mise à disposition de la filière concernée.
  La « valorisation collective » doit dans ce contexte être comprise au sens de création de valeur partagée et non commerciale

TITRE 1
CADRE GENERAL

Pour assumer sa mission légale définie à l'article L 653-9 du code rural et de la pêche, FGE organise le cadre de l'apport et de la gestion des données dans les SNIG, selon les modalités définies dans le présent accord.

Article 1 Gouvernance des SNIG

Les SNIG sont gouvernés par des instances assurant des missions complémentaires.

- Le **Conseil de FGE**, organe unique de décision de FGE, régi par l'article 7 de ses statuts, composé de représentants de ses neufs membres actifs, décide des orientations politiques, stratégiques et financières instruites au préalable par :

  - la Commission Stratégie des Systèmes d'Information (CSSI) de FGE pour les aspects informatiques et les objectifs de cohérence inter-SNIG ainsi que la supervision des Comités de Pilotage,
  - la Commission de Filière FGE concernée par chaque SNIG, pour les aspects fonctionnels.

- Pour chaque SNIG, le **Comité de Pilotage** a pour principales missions de prendre les décisions opérationnelles et de préparer les dossiers soumis aux commissions, d'apprécier le caractère collectif des besoins exprimés et de les prioriser en tenant compte notamment du cadre fixé par le Conseil.

- Pour chaque SNIG, le **Comité de Projet** finalise le contenu de chaque version des programmes informatiques composant l'outil SNIG et assure le suivi des réalisations. Il suit ainsi les tâches de la MOA opérationnelle et des maitrises d'œuvre.

Article 2 Fonctionnement des SNIG

2.1. Rôle des différents organismes impliqués

a) <u>Institut de l'Elevage</u>

Dans le cadre d'une convention de délégation, FGE confie à une équipe dédiée de l'Institut de l'Elevage, dénommée « pôle SNIG » les tâches correspondant à la maîtrise d'ouvrage opérationnelle des SNIG (administration et maintenances) dont elle assure la responsabilité.

Ces tâches englobent notamment :

- La rédaction et suivi des conventions avec les maîtres d'œuvre informatique visés au paragraphe b) ci-dessous ;
- Le maintien en phase avec l'état de l'art informatique ;
- Le recueil des nouveaux besoins des utilisateurs (fonctionnels ou techniques, règlementaires ou non) ;
- La rédaction des cahiers des charges fonctionnels et informatiques
- Le pilotage des projets de réalisation et maintenances (notamment budget, planning) ;
- La recette des programmes réalisés ;
- L'administration du système (assistance fonctionnelle aux utilisateurs, production de tableaux de bord, mise à jour des tables de références).

La liste exhaustive des tâches figure dans la convention conclue entre l'Institut de l'Elevage et FGE.

b) <u>Maîtres d'oeuvre informatiques SNIG</u>

Afin d'assurer la fiabilité et la cohérence des données, les composants informatiques constituant les SNIG doivent être réalisés, maintenus et livrés par des maîtres d'oeuvre ayant signé avec FGE une convention définissant les tâches et les financements correspondants.

Les services essentiels fournis par les maîtres d'oeuvre SNIG sont :

- L'assistance aux opérateurs informatiques ;
- La gestion du référentiel (programmes, modèles, documentation) ;
- La réalisation et livraison des maintenances programmées ;
- La réalisation et livraison des maintenances correctives d'urgence ;
- La mise à disposition de la maitrise d'ouvrage opérationnelle d'un environnement de recette.

La liste exhaustive des services à assurer figure dans la convention « Maîtrise d'œuvre Générale SNIG » conclue entre chaque maître d'œuvre informatique et FGE.

c) Opérateurs informatiques SNIG

Pour garantir les objectifs de fiabilité, de cohérence, de conservation et d'utilisation, des données SNIG, celles-ci doivent être transmises dans des bases de données hébergées et exploitées par des opérateurs informatiques ayant conclu une convention avec FGE.

Les services essentiels fournis par les opérateurs informatiques SNIG sont :

- Héberger la Base de Données ;
- Exploiter la Base de Données et les programmes fournis par FGE ;
- Superviser le fonctionnement ;
- Administrer le système sur leur site.

La liste exhaustive des services à assurer figure dans la convention « Opérateur informatique SNIG » entre chaque opérateur informatique SNIG et FGE.

FGE s'engage à proposer un accès au SNIG à tout Organisme apporteur de données SNIG, par l'un des opérateurs informatiques ayant conclu une convention d'opérateur informatique SNIG avec FGE.

2.2. Outils mis en œuvre par FGE pour assurer le fonctionnement des SNIG

a) Logiciel SNIG

FGE assure la livraison à tous les opérateurs informatiques SNIG des composants suivants :

- Modèle Physique de la Base de Données ;
- Programmes d'apport (fonctions ou modules) ;
- Programmes de circulation des données entre sites ;
- Programmes collectifs de valorisation des données ;
- Pour les seuls SNIG petits ruminants : Applications micro technicien de saisie et valorisation des données SNIG.

Outre les élements listés ci-dessus, le logiciel SNIG est complété par les données de paramètres d'administration du système informatique (références, contenu administratif ou informatique) qui sont enregistrées dans la Base de Données SNIG.

Ce logiciel, en particulier via les programmes d'apport et de circulation des données, est le garant de l'homogénéité nationale, de la cohérence et de l'intégrité des bases de données SNIG. Il assure en effet la vérification fonctionnelle des données transmises et le maintien en phase entre elles des bases hébergées par les différents opérateurs informatiques.

Tout opérateur informatique SNIG doit utiliser exclusivement ces programmes pour enregistrer des données dans la base de données SNIG.

b) SMQ

Pour assurer un traitement maîtrisé des données permettant l'évaluation génétique officielle des ruminants, FGE a défini, pour le SNIG bovin, deux processus surveillés et améliorés en continu, qui sont mis en œuvre par les opérateurs informatiques SNIG et les organismes ayant signé un contrat d'engagement dans le SMQ de FGE.

Le premier processus concerne la gestion du logiciel du Système d'Information collectif de FGE. Il définit notamment les modalités des évolutions du logiciel SNIG bovin (SIG) et de leur mise en œuvre.

Le second processus concerne le fonctionnement du Système d'information collectif de FGE. Il définit les modalités de :

- Mise à disposition des programmes d'apport et de gestion des données auprès des organismes apporteurs ;
- Mise à disposition des données auprès des utilisateurs.

Le pilotage et le suivi de ces processus sont assurés par FGE à l'aide d'indicateurs, calculés pour chaque organisme engagé dans le SMQ, et d'audits internes de ces organismes qui permettent notamment l'évaluation de la conformité de leur activité à leurs engagements contractés envers FGE.

TITRE 2
Modalités d'apport des données aux SNIG

Article 3 Gestion des Organismes apporteurs

Les Organismes apporteurs de Données réglementaires sont les opérateurs visés à l'article 2 de l'arrêté du 24 mars 2015 précité.

Les Organismes apporteurs de Données SNIG communes sont notamment les opérateurs visés au paragraphe ci-dessus, ou d'autres organismes listés par FGE conformément à l'accord interprofessionnel FGE relatif aux Données SNIG communes.

Les Organismes apporteurs peuvent déléguer tout ou partie de la collecte et transmission au SNIG des données dans le cadre d'une délégation formalisée dont ils informent FGE.

La liste des Organismes apporteurs de données aux SNIG et leurs délégataires à la date de signature du présent accord constitue son annexe 1. Elle sera régulièrement mise à jour par FGE et accessible sur son site internet.

FGE garantit que seuls les opérateurs figurant sur cette liste peuvent transmettre des données aux SNIG.

Article 4 Modalités des apports de données par un Organisme apporteur

Les Organismes apporteurs doivent :

- Formaliser les éventuelles délégations pour la collecte et la transmission des données et en informer FGE
- transmettre des données conformes aux exigences réglementaires ou aux protocoles de collecte reconnus par FGE, afin de garantir la fiabilité des données conduisant à une valorisation génétique fiable ;
- transmettre les données par un opérateur informatique SNIG conventionné avec FGE ;
- transmettre le cas échéant les consentements des éleveurs afin de permettre la gestion des droits d'accès.

4.1. Gestion des délégations éventuelles

Toute délégation doit faire l'objet d'un contrat de délégation conclu entre l'Organisme apporteur et l'organisme auquel il délégue la mission de collecte et transmission des données au SNIG. Ce contrat précise les données concernées, la durée de la délégation et son périmètre géographique.

L'Organisme apporteur informe FGE de cette délégation

L'Organisme apporteur demeure garant vis-à-vis de FGE du respect des modalités d'apport dans le SNIG, telles qu'elles sont décrites dans les 3 sous-articles ci-dessous.

4.2. Apport de données utilisables pour l'amélioration génétique

Les Organismes apporteurs transmettent à FGE les protocoles de collecte qu'ils s'engagent à respecter et les modalités de surveillance de l'application de chacun de ces protocoles. FGE assure la reconnaissance des protocoles de collecte et la gestion de la documentation recueillie.

a) **Données SNIG réglementaires**

Les Organismes apporteurs garantissent la conformité des données aux exigences réglementaires par un système de gestion de la qualité, quand celui-ci est prévu par la réglementation.

Quand celui-ci n'est pas prévu par la réglementation, les Organismes apporteurs de données SNIG réglementaires évaluent régulièrement la conformité des données collectées aux exigences réglementaires et en transmettent le résultat à FGE, ou font évaluer cette conformité par FGE.

b) **Données SNIG communes**

Les Organismes apporteurs de Données SNIG communes évaluent régulièrement la conformité des données collectées aux exigences du protocole reconnu par FGE et en transmettent le résultat à FGE ou font évaluer cette conformité par FGE.

c) **Cas de données non-conformes**

En cas d'apport de données non-conformes aux exigences réglementaires ou aux exigences du protocole de collecte, conduisant à une perte de fiabilité pour un usage donné, FGE peut suspendre le traitement des données pour cet usage.

FGE doit, sans délai, avertir l'Organisme apporteur défaillant, par tout moyen approprié confirmé par une lettre recommandée avec accusé de réception, précisant la nature de la non conformité. Il est mis fin à la suspension dès que l'organisme concerné justifie avoir remédié à cette non conformité.

4.3. Apport de données via un opérateur informatique SNIG

Chaque Organisme apporteur doit :

- choisir un opérateur informatique SNIG par l'intermédiaire duquel il enregistre toutes les données qu'il transmet au SNIG ;
- conclure avec cet opérateur une convention conforme aux recommandations figurant dans la convention FGE – Opérateur informatique SNIG ;
- mettre les données apportées au format exigé par le standard FGE, ou les faire mettre à ce format par son opérateur informatique SNIG et les faire apporter en respectant l'ordonnancement exigé par ce même standard ;
- apporter les données aux SNIG le plus rapidement possible après leur collecte, en respectant les délais réglementaires ou définis par FGE.
- s'engager à demander à son opérateur SNIG de mettre à jour les bases de données SNIG exclusivement en utilisant le logiciel SNIG.

4.4. Apport des consentements des éleveurs

Lorsque le consentement de l'éleveur est requis en application de la législation en vigueur, reprise à l'article 6 dudit arrêté du 24 mars 2015, les Organismes apporteurs de données aux SNIG mettent en œuvre les dispositions nécessaires au respect des consentements des éleveurs. Ils sont responsables de la transmission dans les SNIG des consentements des éleveurs selon les modalités définies par FGE.

En cas de dysfonctionnement de l'enregistrement des consentements des éleveurs par un Organisme apporteur, conduisant à un défaut de maîtrise des droits d'accès pour un usage, FGE peut suspendre le traitement des données pour cet usage.

FGE doit, sans délai, avertir l'Organisme apporteur défaillant par tout moyen approprié, confirmé par une lettre recommandée avec accusé de réception, précisant la nature du dysfonctionnement. Il est mis fin à la suspension dès que l'organisme concerné justifie avoir remédié à ce dysfonctionnement.

TITRE 3
Modalités de gestion des données des SNIG

Article 5 Modalités garantissant la mise à disposition des données SNIG pour les utilisations définies à l'article 1 de l'arrêté du 24 mars 2015 relatif aux SNIG

Conformément à l'article 1 de l'arrêté du 24 mars 2015 précité, les données des SNIG servent, d'une part, à l'évaluation génétique officielle des reproducteurs, ainsi qu'à des fins de recherche collective et, d'autre part, à permettre au ministère chargé de l'agriculture de satisfaire aux engagements de la France dans le cadre de l'application des traités internationaux et au suivi de l'évolution des races et populations animales sélectionnées.

FGE s'engage à faire mettre en œuvre par les opérateurs informatiques SNIG tous les moyens techniques permettant de garantir, d'une part la conservation et la gestion des données, et d'autre part leur mise à disposition auprès de l'INRA (*organisme officiellement désigné pour la réalisation de l'évaluation génétique officielle des ruminants en vertu de l'article L 653-11 du code rural et de la pêche maritime*), pour la réalisation de l'évaluation génétique des ruminants, et auprès du ministère chargé de l'agriculture.

Cette obligation des opérateurs informatiques figure explicitement dans la convention qu'ils ont conclue avec FGE.

Article 6 Gestion des Accès aux données des SNIG

Pour les Données SNIG réglementaires, les droits d'accès sont définis par l'article 5 de l'arrêté du 24 mars 2015 précité.

Pour les Données SNIG communes, les droits d'accès sont définis par l'accord interprofessionnel FGE relatif aux Données SNIG communes.

FGE prend toutes dispositions, notamment via la convention « Opérateur SNIG » signée avec chaque opérateur informatique SNIG, pour rendre effectif l'accès aux données dans les limites et selon les modalités définies pour les droits d'accès.

FGE se porte garant de ce que les données ne sont pas accessibles en dehors de ces droits d'accès.

Article 7 Information et consentement des éleveurs pour l'accès à leurs données et leur utilisation

7.1. Usages des données visés à l'article 6 § II de l'arrêté du 24 mars 2015 relatif aux SNIG

FGE s'assure, lors de l'inscription d'un organisme dans la liste des organismes apporteurs prévue à l'article 3 du présent accord, que celui-ci s'engage à informer les éleveurs des accès à ces données prévus à l'article 6 § II de l'arrêté du 24 mars 2015 précité, conformément aux dispositions de l'article 32 de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

7.2. Accès ne relevant pas de l'article 6 § II de l'arrêté du 24 mars 2015 relatif aux SNIG

Tous les accès ne relevant pas de l'article 6-II de l'arrêté du 24 mars 2015 précité nécessitent le consentement exprès des éleveurs.

FGE s'assure, lors de l'inscription d'un organisme dans la liste des organismes apporteurs prévue à l'article 3 du présent accord, que celui-ci s'engage à recueillir les consentements des éleveurs et à les transmettre à l'opérateur informatique SNIG qu'il a choisi.

FGE s'engage à exiger, via la convention « Opérateur informatique SNIG » signée avec chaque opérateur informatique, que ces derniers mettent en œuvre les moyens nécessaires pour enregistrer le consentement des éleveurs et en assurer le respect.

FGE s'engage à fournir l'outil d'enregistrement dans les SNIG des consentements des éleveurs.

TITRE 4
Transfert de données pour un accès à des fins de recherche conduisant à une valorisation collective autre que génétique

Article 8 Modalités des accords pour ces transferts

L'accès aux données mentionnées dans les articles 2 et 3 de l'arrêté du 24 mars 2015 relatif aux SNIG à des fins de recherche conduisant à une valorisation collective, autres que celles visées à l'article 5-III de cet arrêté, nécessite la signature d'un accord préalable de transfert de données entre l'organisme qui transmet les données et le bénéficiaire.

Le présent accord interprofessionnel fixe, comme suit, les modalités de cet accord de transfert et de son obtention :

L'accord de transfert est rédigé sur la base de la convention type reproduite à l'annexe 2 du présent accord.

La procédure d'obtention de l'accord est la suivante :

- demande sur un formulaire type adressé à FGE ;
- consultation pour avis des membres de la CSSI de FGE sur la base du formulaire, ;
- avis de ces membres, formulé dans un délai de 15 jours, après réception de la demande, l'absence de réponse valant avis favorable ;
- approbation par le Conseil de FGE ;
- rédaction et signature d'une convention valant accord de transfert entre FGE et le bénéficiaire.

TITRE 5
Dispositions finales

Article 9 Règlement des litiges

En cas de litige portant sur l'application ou l'interprétation du présent accord et de ses annexes, les parties ou la partie la plus diligente soumettent leur différend, aux fins de conciliation et d'arbitrage, à la procédure de règlement des litiges prévue par l'article 13 des statuts de FGE.

Article 10 Date d'effet et durée

Le présent accord entre en vigueur à la date de sa signature.

Il est conclu pour une durée de deux ans à compter de son entrée en vigueur.

Il se poursuivra ensuite par tacite reconduction par périodes de 2 ans sauf dénonciation par l'une des parties trois mois avant le terme de la période en cours, par LRAR adressée à chacune des autres parties.

Toutefois, au cas où le projet de « règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux conditions zootechniques et généalogiques applicables aux échanges et aux importations dans l'Union d'animaux reproducteurs et de leurs produits germinaux », référencée 2014/0032 (COD), présentée par la Commission européenne le 13 février 2014, venait à entrer en application avant l'arrivée du terme normal du présent accord, celui-ci s'éteindrait automatiquement de plein droit, sans formalités, dès la réalisation de cette condition.

Fait à Paris, le :

Le président de FGE

Dominique DAVY

ANNEXE 1 : Liste des organismes apporteurs de données aux SNIG à la signature du présent accord avec référence aux textes supports

Légende des codes SNIGs :

- SIGB = SNIG Bovin
- SIECL = SNIG Caprin
- SIEOL = SNIG Ovin Lait,
- OVALL = SNIG Ovin viande

Etablissements de l'Elevage

L'agrément EDE concerne tous les SNIG

Code Organisme principal	Nom Organisme	Adresse	COPOST	Commune	Référence réglementaire
E800	L'établissement régional de l'élevage de la chambre régionale d'agriculture de Picardie	19 bis, rue Alexandre-Dumas	80096	Amiens Cedex 3	Arrêté du 19 janvier 2015 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2008 portant agrément des établissements de l'élevage
E276	EdEi Haut-Normand	chambre d'agriculture - 13, rue du Champ-de-Courses	27300	Bernay	Arrêté du 23 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2008 portant agrément des établissements de l'élevage
E420	La chambre d'agriculture de la Loire	43, avenue Albert-Raimond - BP 40050	42272	Saint-Priest-en-Jarez	
E460	Le service commun établissement interdépartemental de l'élevage du Lot et de Tarn-et-Garonne, chambre départementale d'agriculture du Lot	430, avenue Jean-Jaurès - CS 60199	46004	Cahors Cedex 9	Arrêté du 26 décembre 2012 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2008 portant agrément des établissements de l'élevage
E590	Etablissement de l'élevage de la chambre d'agriculture de région du Nord - Pas-de-Calais	140, boulevard de la Liberté - CS 71177	59013	Lille Cedex	
E650	L'établissement interdépartemental des Hautes-Pyrénées, de l'Ariège et du Gers	20, place du Foirail	65917	Tarbes Cedex 9	
E740	Etablissement interdépartemental de l'élevage de la chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc	52, avenue des Iles	74994	Annecy Cedex 9	

Code Organisme principal	Nom Organisme	Adresse	COPOST	Commune	Référence réglementaire
E010	Le pôle élevage de la chambre départementale d'agriculture de l'Ain	4, avenue du Champ-de-Foire - BP 84	01003	Bourg-en-Bresse Cedex	Arrêté du 30 décembre 2008 portant agrément des établissements de l'élevage
E030	Le service technique de l'élevage de la chambre départementale d'agriculture de l'Allier	60, cours Jean-Jaurès - BP 1727	03017	Moulins Cedex	
E070	Le département valorisation des produits de la chambre départementale d'agriculture de l'Ardèche	4, avenue de l'Europe-Unie - BP 114	07001	Privas	
E080	L'établissement de l'élevage de la chambre départementale d'agriculture des Ardennes	15, rue du Château, Villers-Semeuse	08013	Charleville-Mézière Cedex	
E110	Le service interdépartemental de l'élevage de la chambre départementale d'agriculture de l'Aude	Chambre d'agriculture de l'Aude, ZA de Sautès à Trèbes	11878	Carcassonne Cedex 9	
E120	Le service élevage de la chambre départementale d'agriculture de l'Aveyron	Carrefour de l'agriculture,	12026	Rodez Cedex 9	
E130	Le service élevage de la chambre régionale d'agriculture de Provence-Alpes-Côte d'Azur	Maison des agriculteurs - 22, avenue Henri-Pontier, bâtiment Alpilles 1	13626	Aix-en-Provence	
E140	Le service élevage de la chambre départementale d'agriculture du Calvados	6, promenade Madame-de-Sévigné	14053	Caen Cedex 4	
E150	Le service de l'élevage de la chambre départementale d'agriculture du Cantal	26, rue du 139e-RI - BP 239	15000	Aurillac	
E180	Le service élevage de la chambre départementale d'agriculture du Cher	Maison de l'agriculture, 2701, route d'Orléans - BP 10	18230	Saint-Doulchard	
E190	Le service élevage de la chambre départementale d'agriculture de la Corrèze	Immeuble consulaire - Le Puy Pinçon Tulle-Est, BP 30	19001	Tulle Cedex	
E200	Le pôle élevage de la chambre départementale d'agriculture de la Haute-Corse	Maison de l'agriculture, 15, avenue Jean-Zuccarelli - BP 215	20293	Bastia Cedex	
E201	Le pôle élevage de la chambre départementale d'agriculture de la Corse-du-Sud	Maison de l'agriculture - 19, avenue Noël-Franchini, BP 913 (ou CS 40913)	20700	Ajaccio Cedex 9	
E210	Le service de l'élevage de la chambre départementale d'agriculture de la Côte-d'Or	42, rue de Mulhouse - BP 37530	21075	Dijon Cedex	
E231	Le service établissement de l'élevage de la chambre départementale d'agriculture de la Creuse	1, rue Martinet, BP 359	23016	Guéret Cedex	
E240	Le pôle élevage de la chambre départementale d'agriculture de la Dordogne	4, place Francheville	24000	Périgueux	

Code Organisme principal	Nom Organisme	Adresse	COPOST	Commune	Référence réglementaire
E250	L'organisme interétablissement du réseau des chambres d'agriculture entre les chambres départementales d'agriculture « Elevage Doubs Jura Territoire de Belfort	130 bis, rue de Belfort, BP 939	25021	Besançon.	
E260	Le pôle animal et EDE de la chambre départementale d'agriculture de la Drôme	2, boulevard Vauban, BP 121	26001	Valence Cedex	
E310	Le service élevage de la chambre départementale d'agriculture de la Haute-Garonne	61, allée de Brienne - BP 7044	31069	Toulouse Cedex 7	
E330	Le service élevage de la chambre régionale d'agriculture d'Aquitaine	Maison de l'agriculture et de la forêt d'Aquitaine — Cité mondiale - 6, parvis des Chartrons	33075	Bordeaux Cedex	
E351	Le pôle élevage de la chambre régionale d'agriculture de la Bretagne	Technopole Atalante Champeaux - rue Maurice-Le Lannou, CS 74223	35042	Rennes Cedex	
E371	L'organisme inter-établissement du réseau des chambres d'agriculture « Alliance élevage Loir et Loire »	38, rue A.-Fresnel	37171	Chambray-les-Tours	
E380	Le pôle entreprise de la chambre départementale d'agriculture de l'Isère	40, avenue Marcelin-Berthelot - CS 92608	38036	Grenoble Cedex 2	
E430	Le service développement et animation des filières de la chambre départementale d'agriculture de la Haute-Loire	Hôtel interconsulaire, 16, boulevard Bertrand - BP 20343	43012	Le Puy-en-Velay Cedex	
E440	Le service établissement de l'élevage de la chambre départementale d'agriculture de la Loire-Atlantique	rue Pierre-Adolphe Bobierre - La Géraudière	44939	Nantes Cedex 9	
E480	Le pôle élevage de la chambre départementale d'agriculture de la Lozère	25, avenue Foch	48004	Mende Cedex	
E490	Le pôle élevage de la chambre départementale d'agriculture de Maine-et-Loire	La Quantinière	49800	Trélazé	
E500	Le programme élevage de la chambre départementale d'agriculture de la Manche	Maison de l'agriculture - avenue de Paris	50009	Saint-Lô Cedex	
E520	Le service élevage de la chambre départementale d'agriculture de la Haute-Marne	26, avenue du 109e-RI - BP 82138	52905	Chaumont Cedex 9	
E530	Le service établissement départemental de l'élevage de la chambre départementale d'agriculture de la Mayenne	Parc Technopole - rue Albert-Einstein, BP 36135	53061	Laval Cedex 9	

Code Organisme principal	Nom Organisme	Adresse	COPOST	Commune	Référence réglementaire
E540	Le service économie-élevage de la chambre départementale d'agriculture de Meurthe-et-Moselle	5, rue de la Vologne	54520	Laxou	
E550	Le département élevage de la chambre d'agriculture de la Meuse	6, place Saint-Paul	55100	Verdun	
E570	Le pôle élevage de la chambre départementale d'agriculture de la Moselle	64, avenue André-Malraux - CS 80015	57045	Metz Cedex 01	
E580	Le pôle élevage de la chambre départementale d'agriculture de la Nièvre	25, boulevard Léon-Blum, BP 80	58028	Nevers Cedex	
E610	Le service établissement de l'élevage de la chambre départementale d'agriculture de l'Orne	52, boulevard du 1er-Chasseurs, BP 36	61001	Alençon Cedex	
E630	Le service élevage de la chambre départementale d'agriculture du Puy-de-Dôme	11, allée Pierre-de-Fermat - BP 900045	63170	Aubière	
E640	Le pôle élevage de la chambre départementale d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques	Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques, 124, boulevard Tourasse	64078	Pau Cedex	
E670	Le service élevage de la chambre régionale d'agriculture Alsace	Espace européen de l'entreprise - 2, rue de Rome, BP 30022	67300	Schiltigheim	
E700	Le service production et démarche qualité de la chambre départementale d'agriculture de la Haute-Saône	17, quai Yves-Barbier, BP 189	70004	Vesoul	
E710	Le pôle élevage de la chambre départementale d'agriculture de Saône-et-Loire	59, rue du 19-Mars-1962 - BP 522	71010	Mâcon Cedex	
E720	Le service élevage de la chambre départementale d'agriculture de la Sarthe	15, rue Jean-Grémillon - CS 21312	72013	Le Mans Cedex 2	
E770	L'établissement régional de l'élevage de l'Ile-de-France	418 rue Aristide-Briand	77350	Le Mée-sur-Seine	
E790	Le service établissement de l'élevage de la chambre départementale d'agriculture des Deux-Sèvres	Maison de l'agriculture - BP 80004	79231	Prahecq Cedex	
E810	La maison de l'élevage du Tarn	EDE du Tarn, 96, rue des Agriculteurs - La Milliasolle	81003	Albi Cedex	
E850	Le service élevage de la chambre départementale d'agriculture de la Vendée	21, boulevard Réaumur	85013	La Roche-sur-Yon Cedex	

Code Organisme principal	Nom Organisme	Adresse	COPOST	Commune	Référence réglementaire
E861	Le pôle élevage de la chambre régionale d'agriculture de Poitou-Charentes	BP 50002	86550	Mignaloux-Beauvoir	
E870	Le pôle élevage de la chambre départementale d'agriculture de la Haute-Vienne	SAFRAN, 2, avenue Georges-Guingouin - CS 80912 Panazol	87017	Limoges Cedex 1	
E880	Le service établissement de l'élevage, conseil techniques et filières de la chambre départementale d'agriculture des Vosges	17, rue André-Vitu	88026	Epinal Cedex	
E890	La coopérative agricole interdépartementale d'amélioration du cheptel du Centre et de l'Est	3, rue Jules-Rimet	89400	Migennes	
E971	Le pôle élevage de la chambre départementale d'agriculture de la Guadeloupe	41, rue Lardenoy	97100	Basse-Terre.	
E972	Le service élevage de la chambre départementale d'agriculture de la Martinique	Chambre d'agriculture de la Martinique, place d'Armes - BP 312	97286	Le Lamentin Cedex 02	
E973	Le service élevage de la chambre départementale d'agriculture de la Guyane	8, avenue du Général-de-Gaulle	97333	Cayenne Cedex	
E974	Le service élevage de la chambre départementale d'agriculture de la Réunion	Chambre d'agriculture de La Réunion, 24, rue de la Source - BP 10134, La Réunion	97463	Saint-Denis Cedex	
G361	Le service élevage de la chambre départementale d'agriculture de l'Indre	24, rue des Ingrains	36022	Châteauroux Cedex	

Organismes de Contrôle de Performances

Référence réglementaire : Arrêté du 24 décembre 2014 portant agrément des organismes chargés de la réalisation du service public d'enregistrement et de contrôle des performances des ruminants

Code Organisme principal	Nom organisme	SIGB Lait	SIGB Viande	SIECL	SIEOL	OVALL	Adresse	COPOST	Commune	Forme juridique
C250	GEN'IA Test		X				4, rue de Epicéas	25640	Roulans	COOP
E010	Chambre d'agriculture de l'Ain		X			X	4, avenue du Champ-de-Foire - BP 84	01003	Bourg-en-Bresse Cedex	CA
E020 (doublon)	Chambre d'agriculture de l'Aisne		X			X	1, rue René-Blondelle	02007	Laon Cedex	CA
E030	Chambre d'agriculture de l'Allier	X		X		X	60, cours Jean-Jaurès - BP 1727	03017	Moulins Cedex	CA
E070	Chambre d'agriculture de l'Ardèche		X			X	4, avenue de l'Europe-Unie - BP 114	07001	Privas	CA

Code Organisme principal	Nom organisme	SIGB Lait	SIGB Viande	SIECL	SIEOL	OVALL	Adresse	COPOST	Commune	Forme juridique
E080	Chambre d'agriculture des Ardennes					X	1, rue Jacquemart-Templeux CS 70733	08013	Charleville-Mézière Cedex	CA
E110	Chambre d'agriculture de l'Aude		X			X	Chambre d'agriculture de l'Aude, ZA de Sautès à Trèbes	11878	Carcassonne Cedex 9	*CA*
E110 (doublon)	Association technique de l'élevage audois	X		X			Chambre d'agriculture de l'Aude, ZA de Sautès à Trèbes	11878	Carcassonne Cedex 9	*ASS*
E120	Chambre d'agriculture de l'Aveyron	X	X	X			Carrefour de l'agriculture,	12026	Rodez Cedex 9	CA
E130	Chambre d'agriculture région Provence-Alpes-Côte d'Azur	X	X	X		X	Maison des agriculteurs - 22, avenue Henri-Pontier, bâtiment Alpilles 1	13626	Aix-en-Provence	CA
E150	Chambre d'agriculture du cantal		X			X	26, rue du 139e-RI - BP 239	15000	Aurillac	CA
E180	Chambre d'agriculture du Cher	X	X	X		X	Maison de l'agriculture, 2701, route d'Orléans - BP 10	18230	Saint-Doulchard	CA
E190 (doublon)	Corrèze Conseil Elevage	X		X			Immeuble consulaire, Puy-Pinçon, Tulle est - BP 30	19001	Tulle Cedex	SYN
E200	Chambre d'agriculture de Haute-Corse			X	X		Maison de l'agriculture, 15, avenue Jean-Zuccarelli - BP 215	20293	Bastia Cedex	CA
E201	Chambre d'agriculture de Corse-du-Sud			X	X		Maison de l'agriculture - 19, avenue Noël-Franchini, BP 913 (ou CS 40913)	20700	Ajaccio Cedex 9	CA
E210	Chambre d'agriculture de la Côte-d'Or		X			X	42, rue de Mulhouse - BP 37530	21075	Dijon Cedex	CA
E231	Chambre d'agriculture de la Creuse	X	X	X		X	8, avenue d'Auvergne CS 60089	23011	Guéret Cedex	CA
E260	Chambre d'agriculture de la Drôme		X			X	95, avenue Georges-Brassens CS 30418	26504	Bourg-lès-Valence	CA
E280	Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir	X	X			X	10, rue Dieudonné-Costes	28000	Chartres	CA
E310	Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne	X	X	X		X	61, allée de Brienne - BP 7044	31069	Toulouse Cedex 7	CA
E371	Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir			X			38, rue A.-Fresnel	37171	Chambray-les-Tours	
E380	Chambre d'agriculture de l'Isère		X			X	40, avenue Marcelin-Berthelot - CS 92608	38036	Grenoble Cedex 2	CA
E420	Chambre d'agriculture de la Loire		X			X	43, avenue Albert-Raimond - BP 40050	42272	Saint-Priest-en-Jarez	CA
E430	Chambre d'agriculture de la Haute-Loire		X			X	Hôtel interconsulaire, 16, boulevard Bertrand - BP 20343	43012	Le Puy-en-Velay Cedex	CA
E460	Chambre d'agriculture du Lot					X	430, avenue Jean-Jaurès - CS 60199	46004	Cahors Cedex 9	CA

Code Organisme principal	Nom organisme	SIGB Lait	SIGB Viande	SIECL	SIEOL	OVALL	Adresse	COPOST	Commune	Forme juridique
E460 (doublon)	Syndicat de contrôle laitier du Lot	X		X			Maison de l'agriculture, 430, avenue Jean-Jaurès - CS 60199	46004	Cahors Cedex 4	SYN
E470 (doublon)	Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne	X		X			271, rue de Péchabout - BP 80349	47008	Agen Cedex	CA
E480	Chambre d'agriculture de la Lozère	X	X	X		X	25, avenue Foch	48004	Mende Cedex	CA
E510	Chambre d'agriculture de la Marne		X			X	Complexe agricole du Mont-Bernard, route de Suippes - CS 90525	51009	Chalons-en-Champagne Cedex	CA
E520	Chambre d'agriculture de la Haute-Marne	X	X			X	26, avenue du 109e-RI - BP 82138	52905	Chaumont Cedex 9	CA
E540	Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle	X	X			X	5, rue de la Vologne	54520	Laxou	CA
E550	Chambre d'agriculture de la Meuse	X	X			X	Les Roises, Savonnières-devant-Bar CS 10229	55005	Bar-le-Duc	CA
E570	Chambre d'agriculture de la Moselle	X	X			X	64, avenue André-Malraux - CS 80015	57045	Metz Cedex 01	CA
E590	Chambre d'agriculture de Nord-Pas-de-Calais		X			X	140, boulevard de la Liberté - CS 71177	59013	Lille Cedex	CA
E630	EDE Puy-de-Dôme	X	X	X		X	11, allée Pierre-de-Fermat - BP 900045	63170	Aubière	ASS
E640	Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques	X	X			X	Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques, 124, boulevard Tourasse	64078	Pau Cedex	CA
E650	Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées	X	X	X		X	20, place du Foirail	65917	Tarbes Cedex 9	
E670	Chambre d'agriculture de région Alsace	X	X	X		X	Espace européen de l'entreprise - 2, rue de Rome, BP 30022	67300	Schiltigheim	CA
E710	Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire					X	59, rue du 19-Mars-1962 - BP 522	71010	Mâcon Cedex	CA
E720	Chambre d'agriculture de la Sarthe		X			X	15, rue Jean-Grémillon - CS 21312	72013	Le Mans Cedex 2	CA
E770	Syndicat interdépartemental de l'élevage et de contrôle de performance de l'Ile-de-France		X	X			rue Aristide-Briand	77350	Le Mée-sur-Seine	
E810	Etablissement départemental de l'élevage du Tarn	X	X	X		X	EDE du Tarn, 96, rue des Agriculteurs - La Milliasolle	81003	Albi Cedex	ASS
E820 (doublon)	Chambre d'agriculture de Tarn-et-Garonne		X	X	X	X	130, avenue Marcel-Unal	82017	Montauban Cedex	CA

DL DD CM EL. JS TR JPR

Code Organisme principal	Nom organisme	SIGB Lait	SIGB Viande	SIECL	SIEOL	OVALL	Adresse	COPOST	Commune	Forme juridique
E850 (doublon)	Syndicat élevage ovin de la Vendée					X	21, boulevard Réaumur	85013	La Roche-sur-Yon Cedex	SYN
E870	Chambre départementale d'agriculture de la Haute-Vienne	X		X		X	SAFRAN, 2, avenue Georges-Guingouin - CS 80912 Panazol	87017	Limoges Cedex 1	CA
E880	Chambre d'agriculture des Vosges		X			X	17, rue André-Vitu	88026	Epinal Cedex	CA
E890	Alysé	X	X	X		X	3, rue Jules-Rimet	89400	Migennes	COOP
E971	Chambre d'agriculture de la Guadeloupe	X	X			X	Convenance, BP 35	97122	Baie-Mahault	CA
E972	Chambre d'agriculture de la Martinique	X	X			X	Chambre d'agriculture de la Martinique, place d'Armes - BP 312	97286	Le Lamentin Cedex 02	CA
E974	Chambre d'agriculture de la Réunion	X	X			X	Chambre d'agriculture de La Réunion, 24, rue de la Source - BP 10134, La Réunion	97463	Saint-Denis Cedex	CA
G361	Chambre d'agriculture de l'Indre	X	X	X		X	24, rue des Ingrains	36022	Châteauroux Cedex	CA
L010	Syndicat de contrôle laitier de l'Ain	X		X			45, route des Soudanières - CS 1002	01250	Ceyzériat	SYN
L070	Syndicat d'élevage et de contrôle laitier de l'Ardèche	X		X			4, avenue de l'Europe-Unie - BP 114	07000	Privas	SYN
L080	Ardennes Conseil Elevage	X	X				17, rue du Château-Villers-Semeuse	08013	Charleville-Mézières Cedex	COOP
L131	EV Consult	X					13, rue Théophile-Piat, BE 1300 Wavre	Belgique		Autre
L140	Syndicat de contrôle de performance en élevage et de conseil du Calvados	X	X				14, rue Alexander-Fleming - BP 103	14024	Hérouville-Saint-Clair Cedex	SYN
L150	Cantal Conseil Elevage	X		X			26, rue du 139e-RI - BP 239	15002	Aurillac	CA
L160	COPAVENIR	X		X			Logis de la Tourette,	16400	La Couronne	COOP
L210	Syndicat de contrôle laitier de la Côte-d'Or	X		X			42, rue de Mulhouse	21000	Dijon	SYN
L240	Coopérative des éleveurs de Dordogne (COPELDOR)	X	X	X		X	Boulevard des Saveurs, Créavallée Nord	24060	Périgueux Cedex 9	COOP
L250	Syndicat de contrôle laitier du Doubs et du Territoire de Belfort	X		X			6, rue des Epicéas	25640	Roulans	SYN
L260	Drôme Conseil Elevage	X		X			Chambre d'agriculture, 95, avenue Georges-Brassens - CS 30418	26504	Bourg-lès-Valence Cedex	CA
L296	Bretagne Conseil Elevage Ouest	X		X			Zone Kerjean, BP 80233	56502	Locminé Cedex	ASS

Code Organisme principal	Nom organisme	SIGB Lait	SIGB Viande	SIECL	SIEOL	OVALL	Adresse	COPOST	Commune	Forme juridique
L330	Syndicat de contrôle laitier et d'élevage de la Gironde	X		X			17, cours Xavier-Arnozan - CS 71305	33082	Bordeaux Cedex	SYN
L340	Syndicat de contrôle de performance 30-34		X	X		X	2, place du Grand-Soleil, avenue Denfert	34700	Lodève	SYN
L350	EILYPS	X	X	X			17, boulevard Nominoë - BP 84333	35743	Pacé Cedex	SYN
L370	Touraine Conseil Elevage	X	X	X		X	38, rue Augustin-Fresnel - BP 50139	37171	Chambray-lès-Tours	SYN
L380	Comité isérois des éleveurs (CIEL)	X		X			40, avenue Marcellin-Berthelot	38100	Grenoble	ASS
L390	Jura Conseil Elevage	X		X			455, rue du Colonel-Casteljau - BP 10059	70002	Lons-le-Saunier Cedex	SYN
L400	Landes Conseil Elevage	X	X	X		X	Cité Galliane, BP 279	40005	Mont-de-Marsan Cedex	SYN
L410	Syndicat Loir-et-Cher Conseil Elevage Lait	X		X			11-13-15, rue Louis-Joseph-Philippe, zone de l'Erigny	41018	Blois Cedex	SYN
L420	Syndicat de contrôle laitier de la Loire	X		X			Syndicat de contrôle laitier de la Loire, LD Sourcieux	42600	Chalain-le-Comtal	SYN
L430	Haute-Loire Conseil Elevage	X		X			Hôtel interconsulaire, 16, boulevard Bertrand - BP 20343	43012	Le Puy-en-Velay Cedex	SYN
L490	Elevage Conseil Loire-Anjou	X	X	X		X	La Quantinière, BP 50028	49801	Trélazé Cedex	SYN
L491	SAS Contrôle laitier Audit Elevages	X					23, route de Montjean-la-Fuie	49620	La Pommeraye	SAS
L500	Syndicat de contrôle laitier de la Manche	X	X	X		X	Maison de l'agriculture, avenue de Paris	50009	Saint-Lô Cedex	SYN
L510	Marne Conseil Elevage	X		X			Complexe agricole du Mont-Bernard, route de Suippes - CS 90525	51009	Châlons-en-Champagne Cedex	SYN
L530	CLASEL	X	X	X			141, boulevard des Loges - CS 84215	53942	Saint-Berthevin Cedex	SYN
L540	Société coopérative agricole (OPTIVAL)	X		X		X	Technopôle agricole et vétérinaire, BP 20007	54220	Malzéville	COOP
L610	Orne Conseil Elevage	X	X	X		X	52, boulevard du 1er-Chasseur - BP 36	61001	Alençon Cedex	SYN
L620	Association départementale d'élevage et de contrôle laitier du Pas-de-Calais (Oxygen)	X		X	X		ZA Le Brunehaut, 840, rue Curie	62161	Marœuil	ASS
L640	Pyrénées-Atlantiques Conseil Elevage	X		X			Maison de l'agriculture, 124, boulevard Tourasse	64078	Pau Cedex	SYN

Code Organisme principal	Nom organisme	SIGB Lait	SIGB Viande	SIECL	SIEOL	OVALL	Adresse	COPOST	Commune	Forme juridique
L660	Contrôle laitier des Pyrénées-Orientales	X		X	X		Maison de l'élevage Cerdagne-Capcir, RN 116	66800	Err	SYN
L690	Service promotion élevage laitier (69)	X		X			Maison des agriculteurs, 18, avenue des Monts-d'Or	69890	La Tour-de-Salvagny	SYN
L700	Syndicat de contrôle laitier de la Haute-Saône	X		X			17, quai Yves-Barbier - BP 20189	70004	Vesoul Cedex	SYN
L710	Saône-et-Loire Conseil Elevage	X		X			Rue du Gué-de-Nifette,	71150	Fontaines	SYN
L730	Coopérative des éleveurs savoyards	X		X			40, rue du Terraillet	73190	Saint-Baldoph	COOP
L740	Eleveurs des Savoie	X		X			2, rue Marius-Ferrero	74000	Annecy	COOP
L760	Organisme de conseils laitiers et de contrôle de performances en élevage de Haute-Normandie	X	X				421, chemin de la Bretèque - CS 50450	76235	Bois-Guillaume Cedex	SYN
L770 (doublon)	Syndicat interdépartemental de l'élevage et de contrôle de performance de l'Ile-de-France	X				X	418, rue Aristide-Briand	77350	Le Mée-sur-Seine	SYN
L790	Deux-Sèvres Conseil Elevage	X		X			SAPERFEL, 228, rue d'Androlet	79410	Echiré	SYN
L801	Avenir Conseil Elevage	X	X	X			5, avenue François-Mitterrand - CS 50341	59400	Cambrai	COOP
L850	Atlantic Conseil Elevage 17-85	X		X			Atlantic Conseil Elevage, 17-85, les Rochettes - CS 10015	85036	La Roche-sur-Yon Cedex	SYN
O120	Union ovine technique (UNOTEC)					X	Les Balquières, route d'Espalion	12850	Onet-le-Château	ASS
O310	UPRA LACAUNE				X		Carrefour de l'agriculture,	12026	Rodez Cedex 9	ASS
O664	SCA centre départemental de l'élevage ovin				X		Quartier Ahetzia,	64130	Ordiarp	COOP
O790	Syndicat d'élevage ovin des Deux-Sèvres					X	SDEO 7, chez Jean-Yves Longueau, Bois Jolly	79500	Saint-Léger-de-la-Martinière	ASS
V030	Bovins croissance Allier		X				Centre d'élevage de l'Allier, La Roche	03500	Meillard	SYN
V160	Bovins croissance 16 et/ou Association des éleveurs ovins charentais pour l'amélioration des performances d'élevage		X			X	2-4, allée des Freniers	16500	Confolens	ASS
V190	Bovins croissance 19		X			X	Immeuble consulaire, Puy-Pinçon, Tulle est - BP 30	19001	Tulle Cedex	SYN
V330	Syndicat de contrôle de performances des animaux de boucherie (33)		X			X	17, cours Xavier-Arnozan - CS 71305	33082	Bordeaux Cedex	SYN

Code Organisme principal	Nom organisme	SIGB Lait	SIGB Viande	SIECL	SIEOL	OVALL	Adresse	COPOST	Commune	Forme juridique
V410	Chambre d'agriculture de Loir et Cher		X			X	11-13-15, rue Louis-Joseph-Philippe, zone de l'Erigny	41018	Blois Cedex	CA
V460	Chambre d'agriculture du Lot		X				430, avenue Jean-Jaurès - CS 60199	46004	Cahors Cedex 9	
V470	Bovins croissance 47		X			X	271, rue de Péchabout - BP 80349	47008	Agen Cedex	CA
V560	Breizh bovins croissance		X			X	Chambre d'agriculture, BP 398	56009	Vannes Cedex	ASS
V580	Syndicat de contrôle de performances des élevages nivernais		X			X	SCPEN, 25, boulevard Léon-Blum - CS 40080	58028	Nevers Cedex	SYN
V600	Chambre d'agriculture de l'Oise		X			X	Rue Frère-Gagne, BP 40463	60021	Beauvais Cedex	CA
V660	Bovins croissance des Pyrenées-Orientales		X				Bureau montagne élevage, maison des entreprises, espace Alfred-Sauvy	66500	Prades	SYN
V690	Chambre d'agriculture du Rhône		X			X	18, avenue des Monts-d'Or	69890	La Tour-de-Salvagny	CA
V700	Syndicat de contrôle de croissance de Franche-Comté		X				17, quai Yves-Barbier - BP 20189	70004	Vesoul Cedex	SYN
V710	Bovins Croissance 71		X				Molaise, BP 23	71120	Vendenesse-lès-Charolles	SYN
V800	Chambre d'agriculture de la Somme	X	X			X	19 bis, rue Alexandre-Dumas	80096	Amiens Cedex 3	CA
V850	Bovins croissance Sèvres-Vendée conseils		X				21, boulevard Réaumur	85013	La Roche-sur-Yon Cedex	ASS
V860	Syndicat d'enregistrement des aptitudes des animaux de boucherie et d'élevage (86)		X			X	2133, route de Chauvigny - CS 15017	86550	Mignaloux-Beauvoir	SYN
V870	Syndicat des éleveurs pour le contrôle des aptitudes et des performances (87)		X				2, avenue Georges-Guingouin - CS 80912 Panazol	87017	Limoges Cedex 1	SYN

Organismes de Sélection

Référence réglementaire : Arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'agrément des organismes de sélection des ruminants et des porcins

Code Organisme SNIG	Nom Organisme	Adresse	SIGB	SIECL	OVALL	SIEOL
IE01	Institut de l'élevage	Institut de l'élevage, Maison nationale des éleveurs, 149, rue de Bercy, 75595 Paris Cedex 12	X			
IE02	Institut de l'élevage (organisme de sélection des races bovines locales à petits effectifs)	Institut de l'élevage, Maison nationale des éleveurs, 149, rue de Bercy, 75595 Paris Cedex 12	X			

Code Organisme SNIG	Nom Organisme	Adresse	SIGB	SIECL	OVALL	SIEOL
U120 - U310	OS Races alpines réunies	Maison de l'agriculture, 52, avenue des Iles, BP 9016, 74990 Annecy Cedex 9	X			
U140	Organisme de sélection de la race aubrac	2, rue Pasteur, 12000 Rodez	X			
U150 - U210	Brune génétique Services BGS	149, rue de Bercy, 75595 Paris Cedex 12	X			
U231	Groupe Salers Evolution	La maison de la Salers, domaine du Fau, 15140 Saint-Bonnet-de-Salers	X			
U240	Excellence bazadaise	La Jardiasse Est, 33430 Bazas	X			
U250	OS Blanc Bleu (organisme de sélection de la race bovine blanc bleu)	5, avenue Bisiaux, 59530 Potelle	X			
U290	Union bretonne pie noire	5, allée de Sully, 29109 Quimper Cedex	X			
U340	France Limousin Sélection	Lanaud, 87220 Boisseuil	X			
U350	Simmental France	1, rue du Moulin-Goepp, 67170 Brumath	X			
U370	Livre généalogique de la Raço di Biòu	Mas du pont de Rousty, 13200 Arles	X			
U380	Charolais France	Agropôle du Marault, 58470 Magny-Cours	X			
U410	Domaine rouge des prés	Domaine des Rues, 49220 Chenillé-Changé	X			
U460	Organisme de sélection de la race montbéliarde	4, rue des Epicéas, 25640 Roulans	X			
U510	Association des éleveurs français de taureaux de combat	Mas du pont de Rousty, 13200 Arles	X			
U520	Union Bleue du Nord	Maison de l'élevage du Nord, 140, boulevard de la Liberté, 59013 Lille Cedex	X			
U560	Organisme de sélection en race normande	Le Gué Thibout, BP 43, 61700 Domfront	X			
U570	Organisme de sélection de la race bovine vosgienne	Maison de l'agriculture, 11, rue Jean-Mermoz, BP 80038, 68127 Sainte-Croix-en-Plaine	X			
U630	Union Rouge flamande	Maison de l'élevage du Nord, 140, boulevard de la Liberté, 59013 Lille Cedex	X			
U660 - U190	Organisme de sélection de la race Prim'holstein	Maison nationale des éleveurs, 149, rue de Bercy, 75012 Paris Cedex 12	X			
U710	OS de la race parthenaise	Maison de l'agriculture, CS 80004, 79231 Prahecq Cedex	X			
U720	Groupe Gascon	09100 Villeneuve-du-Paréage	X			
U790	France Blonde d'Aquitaine Sélection	Maison de l'agriculture, 271, rue de Péchabout, BP 45, 47002 Agen Cedex	X			
U810	Union des éleveurs de bovins brahman (UEBB)	Exploitation agricole du Galion, 97220 Trinité	X			
U850	Association Hereford France	4, avenue Pointe-de-Grave	X			
	Sélection Créole	Chambre d'agriculture de Guadeloupe, rond-point de Destrellan, 97122 Baie-Mahault	X			

Code Organisme SNIG	Nom Organisme	Adresse	SIGB	SIECL	OVALL	SIEOL
	Unité nationale pour la race bovine tarentaise	40, rue du Terraillet, 73190 Saint-Baldoph	X			
U010 - U012 - U121	Organisation de sélection ovine Nord (OSON)	15, avenue Euphrasie-Guynemer, 02400 Verdilly				
U020	Organisme de sélection de la race ovine du mouton charollais	41, rue Général-Leclerc, BP 10, 71120 Charolles			X	
U030 - U050	Races ovines des massifs Sélection (ROM Sélection)	Route de Thiers, Marmilhat, 63370 Lempdes			X	
U040 - U041 - U060 - U070 - U130 - U200 - U351 - U360 - U430	Géode	1, avenue de Chauvigny, BP 70104, 86501 Montmorillon Cedex			X	
U090	Organisation de sélection ovine Ouest-Maine	Chambre d'agriculture, 15, rue Jean-Grémillon, 72013 Le Mans Cedex 2			X	
U131	Union pour la sélection de l'ovin martinik (USOM)	Habitation Bonne Mère, 97224 Ducos			X	
U141	Unité nationale de sélection et de promotion des races cotentin, avranchin et roussin	Maison de l'agriculture, avenue de Paris, 50009 Saint-Lô Cedex			X	
U211	Unité pyrénéenne des races allaitantes ovines	28, rue des Pyrénées, 31210 Montréjeau			X	
U280	CAPEL/OVILOT	267, avenue Pierre-Sémard, 46002 Cahors			X	
U320	Centre d'enseignement zootechnique, Bergerie nationale de Rambouillet	Parc du Château, CS 40609, 78514 Rambouillet Cedex			X	
U330	Association mouton boulonnais	Ferme du Héron, Chemin de la Ferme Lenglet, 59650 Villeneuve d'Ascq			X	
U411	Société coopérative agricole Mouton vendéen	Route de Dompière, Les Etablières, 85000 La Roche-sur-Yon			X	
U450	Union des éleveurs de la race thônes et marthod	40, rue du Terraillet, 73190 Saint-Baldoph			X	
U480 - U170 - U160 – O161	Association Maison régionale de l'élevage PACA (MRE) = OS ROSE	Maison régionale de l'élevage, 570, avenue de la Libération, parc d'activité Saint-Joseph, 04100 Manosque			X	
U640	Organisme de sélection de la race ovine romane	Les Nauzes, 81580 Soual			X	
	Organisme de sélection des races ovines en conservation d'Aquitaine	1, cours du Général-de-Gaulle, CS 40201, 33175 Gradignan Cedex			X	
O310 - U101 - U511	Unité pour la race lacaune	Carrefour de l'agriculture, 12026 Rodez Cedex 9				

DR DD CM EL JC JJ TR

Code Organisme SNIG	Nom Organisme	Adresse	SIGB	SIECL	OVALL	SIEOL
O327 - U300	Organisme de sélection des trois races locales de brebis laitières des Pyrénées	Centre départemental de l'élevage ovin, quartier Ahetzia, 64130 Ordiarp				X
O346	Organisme de sélection de la race ovine corse	Domaine de Casabianda, 20270 Aléria				X
UCAP	Capgenes	2135, route de Chauvigny, 86550 Mignaloux-Beauvoir		X		

Entreprises de Mise en Place de semence

Référence réglementaire : Déclaration auprès de l'Institut de l'Elevage en vertu de l'arrêté du 12-04-2011 relatif à la Monte Publique

Code Organisme	Nom Organisme	Adresse	COPOST	Commune	SNIG
C001	EURL DUTEL	365 Chemin du Petit Lieu	14100	SAINT DESIR	SIGB
C002	SOCIETE EGIA	quartier Eliçaberry	64990	MOUGUERRE	SIGB
C003	EURL THIERACHE REPRODUCTION	La Brasserie	08290	LIART	SIGB
C005	GODENECHE Gérard	St JULIEN	63320	MONTAIGUT LE BLANC	SIGB
C006	JOUAUDIN Jean-Pierre	La Vassourie	50800	CHAMPREPUS	SIGB
C007	POUX Roland				SIGB
C008	CLINIQUE DES ACACIAS	2 rue Roche Neyron	42140	FONTANES	SIGB
C009	SCP BOYER SAMUEL				SIGB
C010	Ain Génétique Service	Les Soudanières	01250	CEYZERIAT	SIGB - SIECL
C012	Clinique Vétérinaire de l'Albane	34 route d'Apremont	73000	BARBERAZ	SIGB
C013	Association Maine Bretagne Développement	domaine de la Crespelle	35133	LA CHAPELLE JANSON	SIGB
C014	Cabinet Vétérinaire Buffet	10 route de Champagnole	39570	CRANCOT	SIGB
C015	SCP Clinique Vétérinaire du Foron				SIGB
C016	SELARL Clinique Vétérinaire de l'Albanais				SIGB
C018	BONNARD Romain	2 Chemin de la Creuse	42800	SAINT MARTIN LA PLAINE	SIGB
C019	BOV'IA Genetique	21 rue du terme	08160	BOUTANCOURT	SIGB
C021	OSON	15, avenue Euphrasie-Guynemer	02400	VERDILLY	SIEOL - OVALL
C022	GENES DIFFUSION SAS	3595 route de Tournai	59500	DOUAI	SIGB
C023	Sélection Créole	Ancienne chambre d'agriculture, Rd point Destreland	97122	BAIE MAHAULT	SIGB
C024	Clinique vétérinaire de l'Abbatiale	14 bis Rue Thibaut	52220	MONTIER EN DER	SIGB
C025	SCP DEBEAUVAIS PRAS ET ARMAND				SIGB
C026	GENOIS	86 rue de la République	76000	ROUEN	SIGB

Code Organisme	Nom Organisme	Adresse	COPOST	Commune	SNIG
C027	SCP DU TETRAS LYRE				SIGB
C028	CHAMPETIER Thierry	110 route du suet	74350	CRUSEILLES	SIGB
C029	SELARL Fertil'Action	3 rue de la Cordelière	10210	CHAOURCE	SIGB
C030	Cabinet Vétérinaire des 3 Vallées, SCP BOIGNE et RASSEL	Avenue Annecy, les 2 Torrents	74230	THONES	SIGB
C031	SCP Clinique Vétérinaire du Rongeant				SIGB
C032	SELARL VETERINAIRE DE KERZOURAT	8 Rue Albert LEBRUN	29400	LANDIVISIAU	SIGB
C033	SELARL Vétérinaire du Nord Creusois	7 lotissement pré Marlaud	23130	CHENERAILLES	SIGB
C034	SELARL Vétérinaire du Pays de Bray	2 boulevard industriel	76270	NEUFCHATEL EN BRAY	SIGB
C035	SARL MAREPRO				SIGB
C036	SCP ALMAVET				SIGB
C037	Clinique veterinaire Heliovet	60 rue de francastel	60360	CREVECOEUR LE GRAND	SIGB
C038	MICRO-ENTREPRISE SAMI SEMENCES	32, Place 9 avril 1944	22160	CALLAC	SIGB
C039	Cabinet Vétérinaire des monts du charolais	144, route de Chalon	71220	ST BONNET DE JOUX	SIGB
C042	SELARL DE VETERINAIRES 3 C-G	39 GRANDE RUE	69590	ST SYMPHORIEN S/COISE	SIGB
C044	Cabinet Vétérinaire Souilly Dr HUBINON GERALDINE	91 voie Sacrée	55220	SOUILLY	SIGB
C045	Cabinet Vétérinaire BAROZET	565 rue François Couplet	38530	PONTCHARRA	SIGB
C046	SCP docteurs vétérinaires PIERRARD-PEKUS-DEHOUX				SIGB
C047	Cabinet Vétérinaire d'Hornoy-le-bourg	7 rue Charles Dufour	80640	HORNOY-LE-BOURG	SIGB
C048	SELARL Cabinet véterinaire du centre				SIGB
C049	Clinique Vétérinaire des Hortensias	4 rue du Pont de Bios	29290	SAINT RENAN	SIGB
C050	UCIA	8 Ter Rue du Capitaine de Bresson	05000	GAP	SIGB - SIECL
C151	COOPERATIVE des ELEVEURS du PAYS VERT (Groupe Altitude)	1 boulevard du Vialenq - BP 639	15006	AURILLAC CEDEX	SIGB - SIECL
C160	COPAVENIR	La Tourette	16400	LA COURONNE	SIGB - SIECL
C220	CARIOU Michel	16, rue de l'Argoat-Le bourg	22160	PLOURAC'H	SIGB
C241	Société Coopérative Agricole SORELIS	LE PERRIER	24140	MAURENS	SIGB- SIECL
C250	GENIATEST	4,rue des épicéas	25640	ROULANS	SIGB - SIECL
C310	TERRE OVINE SECTIO IA	5 chemin de langlade	31450	POMPERTUZAT	SIEOL - OVALL
C401	SCA GEN'ADOUR				SIGB
C420	COOPERATIVE D'ELEVAGE DE LA LOIRE	Sourcieux	42600	CHALAIN LE COMTAL	SIGB - SIECL
C430	CODELIA	route de Brives	43700	COUBON	SIGB - SIEOL - OVALL - SIECL
C431	GIE US ROM	Paysat Bas	43300	MAZEYRAT D'ALLIER	SIEOL - OVALL
C460	CAPEL OVILOT	267 Avenue Pierre SEMARD BP119	46002	CAHORS CEDEX	SIEOL - OVALL

DL DD CM EL JCC JS JR

Code Organisme	Nom Organisme	Adresse	COPOST	Commune	SNIG
C510	COOP.EL.IA.-PIERRY	Complexe Agricole du Mont Bernard _ CS 90 525	51009	CHALONS EN CHAMPAGNE	SIGB - SIECL
C590	CIA GENES DIFFUSION	3595 route de Tournai	59500	DOUAI	SIGB - SIECL
C690	ELIACOOP	14 chemin des Aubépines	69110	FRANCHEVILLE	SIGB - SIEOL - OVALL - SIECL
C711	ELVA NOVIA	rue du gué de Nifette	71150	FONTAINES	SIGB - SIEOL - OVALL - SIECL
C740	Eleveurs des Savoie	2 rue Marius Ferrero	74000	ANNECY	SIGB - SIECL
C810	COOPELSO	Le Tournal	81580	SOUAL	SIGB - SIECL
C820	C.I.A.M.	130 avenue Marcel Unal	82000	MONTAUBAN	SIGB - SIECL
C851	APIS DIFFUSION	Les Rochettes - BP 417	85010	LA ROCHE SUR YON Cedex	SIGB - SIECL
C870	COOPERATIVE D'INSEMINATION ANIMALE ET D'ELEVAGE DU LIMOUSIN	13 rue Auguste Comte	87280	LIMOGES	SIGB - SIECL
C871	INSEM-OVIN	11 allée du Breuil	87430	VERNEUIL SUR VIENNE	SIEOL - OVALL
C880	ELITEST	1, rue du Moulin Goepp	67170	BRUMATH	SIGB - SIECL
C890	CECNA	3 rue Jules Rimet	89400	MIGENNES	SIGB - SIEOL - OVALL - SIECL
C972	CEIA MARTINIQUE	place d'armes	97232	LE LAMENTIN	SIGB - SIECL
C974	CHAMBRE d'AGRICULTURE de la REUNION	24, rue de la Source - BP 134	97463	SAINT DENIS Cedex	SIGB - SIEOL - OVALL - SIECL
D001	Génétique et service - Paul PERTHUIS	La Lande Judas	49330	JUVARDEIL	SIGB
D022	SCP D BERNUS(Clinique Vétérinaire de Dillon)				SIGB
O501	Confédération Générale du Roquefort - CIA DU BOURGUET	36 Avenue de la République	12103	MILLAU	SIEOL - OVALL
O502	OVI-TEST				SIEOL - OVALL
O503	Coopérative Centre Départemental de l'Elevage Ovin - CDEO	Quartier Ahetsia	64130	ORDIARP	SIEOL - OVALL
O506	CORSIA	Domaine de Casabianda	20270	ALERIA	SIEOL - OVALL
P620	REPROGEN				SIGB
P631	Cabinet Vétérinaire DENIS-JARLIER-SAGE	route de Clermont	63210	ROCHEFORT MONTAGNE	SIGB
P871	SARL PROCREAGENE				SIGB
S008	SARL LA COMTOISE MLS				SIGB
S112	ORIGENPLUS				SIGB- SIEOL - OVALL - SIECL

Code Organisme	Nom Organisme	Adresse	COPOST	Commune	SNIG
S916	GENOE	la Bossiérie	44130	BLAIN	SIGB - SIEOL - OVALL - SIECL
S918	URCEO	69 rue de la Motte Brûlon BP 80225	35702	RENNES	SIGB
S939	JURA-BETAIL	ROUTE DE LONS-LE-SAUNIER	39570	CRANCOT	SIGB
S950	AMELIS	Saint Manvieu - BP 30281	14653	CARPIQUET	SIGB - SIEOL - OVALL - SIECL

Equipes de Transplantation Embryonnaire de l'Espèce Bovine (SIGB)

Code organisme	Code officiel	Nom organisme	Adresse	Code Postal	Ville	Référence réglementaire
C151	150	SCA DES ELEVEURS DU PAYS VERT	Les Quatre Chemins B.P 224	15004	AURILLAC CEDEX	Liste des équipes françaises de collecte et/ou de production d'embryons agréées pour les échanges intracommunautaires d'embryons et d'ovules d'animaux domestiques de l'espèce bovine (Directive 89/556/CEE) DGAL/SASPP/SDSPA/BSA mise à jour au 20/11/2015
C642	640	BEARN INSEMINATION GENETIQUE	Domaine de Sensacq	64230	DENGUIN VALOGNES	
C810	810	COOPELSO	Domaine du Tournal	81580	SOUAL LACAZE	
P250	250	GEN'IATEST FCE	4, Rue des Epicéas B.P 2	25640	ROULANS	
P370	370	ALLICE	Le Perroi	37380	NOUZILLY	
P442	442	SCP ECOUFLAIRE-POL	38 Rue de la Bellaudière	44115	HAUTE GOULAINE	
P561	561	SAINT-NICODEME EMBRYON	19, Rue de la Ferrière	56930	PLUMELIAU	
P580	580	CHAROLAIS EMBRYON	Ferme du Marault	58470	MAGNY COURS	
P610	610	ORIGENPLUS	38, Rue de la Mérillière B.P 54	61302	L'AIGLE CEDEX	
P620	620	REPROGEN	76 Avenue Bernard Chochoy	62380	LUMBRES	
P631	631	DU DOCTEUR JARLIER	Route de Clermont	63210	ROCHEFORT MONTAGNE	
P780	780	INRA Unité Biologique de Développement	Bâtiment 231 - 1er étage	78352	JOUY EN JOSAS CEDEX	
P870	870	GENETIQUE LIMOUSIN CHARENTE	13, Rue Auguste Comte	87280	LIMOGES SANCHEZ	
P871	871	PROCREAGENE	Saint Py	87800	JOURGNAC	
P910	910	INRA DE BRESSONVILLIERS	Domaine de Bressonvilliers	91630	LEUDEVILLE	
P97A	972	CLINIQUE VETERINAIRE DE DILLON	11 Lotissement Bardinet	97200	FORT DE France	
S907	010	UMOTEST	259 Route des Soudanières CS 10002	01250	CEYZERIAT	
S917	350	EVOLUTION BIOTECH	69, Rue de la Motte Brûlon B.P 80225	35702	RENNES CEDEX 7	
S917	351	EVOLUTION FIV	Le Tertre Juin	44240	SUCE SUR ERDRE	
S920	645	MIDATEST	Domaine de Sensacq Cidex 55A	64230	DENGUIN	
S920	811	MIDATEST	Les Nauzes	81580	SOUAL	

DO CM EL JS TR JFF

Code organisme	Code officiel	Nom organisme	Adresse	Code Postal	Ville	Référence réglementaire
S959	590	GENES DIFFUSION	3595, Route de Tournai B.P 23	59501	DOUAI CEDEX	
S969	690	BEL AIR EMBRYONS	61, Chemin des Hoteaux	69126	BRINDAS	
C880	880	ELITEST	8 rue Gerardmer	88000	EPINAL	Arrêté préfectoral dept 88 n°03/2016 du 13/01/2016
PETR	ETR					Texte UE autorisant les ETE étrangères à pratiquer en France

Laboratoire national de référence

Code organisme	Nom Organisme	Adresse	SNIGs concernés	Référence règlementaire
LAFS	Labogena	Domaine de Vilvert 78352 JOUY EN JOSAS Cedex	SIG, SIECL, SIEOL, OVALL	Arrêté 12-12-2013 –CPB (art. 4)

NB : L'arrêté SNIG du 24 mars 2015 fait explicitement référence à l'arrêté CPB du 12/12/2013 qui nomme le « GIE Labogena » laboratoire de référence. Le présent accord est rédigé en conformité aux textes en vigueur au jour de sa signature et sera adapté en conformité avec les mises à jour des textes réglementaires. Notamment pour la prise en compte des nouveaux organismes agréés pour apporter des références ou données d'analyses ADN ainsi que des vérifications de compatibilité génétique. Sont d'ores et déjà listés les organismes ci-dessous :

Code organisme	Nom Organisme	Adresse	SNIGs concernés
LF02	Genes Diffusion	3595, Route de Tournai B.P 23 59501 DOUAI CEDEX	SIG, SIECL, SIEOL, OVALL
LFR8	Aveyron labo	195, rue des Artisans - PA Bel Air - B.P. 3118 - 12031 RODEZ CEDEX 9	
U342	Ingenomix	Pôle de Lanaud - 87220 BOISSEUIL	
SVGN	Valogene	Maison Nationale des Eleveurs 149 rue de Bercy - 75595 PARIS CEDEX 12	

Institut technique chargé de l'élevage des ruminants

Code organisme	Nom Organisme	Adresse	SNIGs concernés	Référence règlementaire
IE01 - IE05	Institut de l'Elevage (Administration SNIG)	Maison Nationale des Eleveurs 149 rue de Bercy - 75595 PARIS CEDEX 12	SIG, SIECL, SIEOL, OVALL	
IE03	Institut de l'Elevage (Données administratives Monte Publique)	Maison Nationale des Eleveurs 149 rue de Bercy - 75595 PARIS CEDEX 12	SIG, SIECL, SIEOL, OVALL	*Texte reconnaissant Idele comme l'Institut technique en charge des ruminants. Référence à trouver*
IE04 - IEIN	Institut Elevage – INRA conjoints (Diffusion index génétiques)	Maison Nationale des Eleveurs 149 rue de Bercy - 75595 PARIS CEDEX 12	SIG, SIECL, SIEOL, OVALL	

Organismes Délégataires

Code Organisme	Nom organisme	Adresse	Code Postal	Ville
	Opérateurs Commerciaux apportant des données par délégation d'un Organisme de Contrôle de Performances Viande			
A010	Bovi Coop	La Grange aux Bois	01370	Meillonnas
A021	Jeunes Bovins de l'Aisne	Vaudesson - B.P. 9	02320	Anizy-le-Château
A030	SOCAVIAC	Les Chaumas	03430	Villefranche-d'Allier
A031	SICAGIEB	Ferme de Montedoux	03340	Montbeugny
A210	Gpt Lait Viande Bourgogne GLVB	3 rue du Golf	21800	Quetigny
A420	SICAREV GROUPE	197 Route de Charlieu	42300	Roanne
A430	CEB MEZENC	Route de St Etienne Lardeyrol - MONTOING	43260	Saint-Pierre-Eynac
A590	CEVINOR	Haut-Lieu - BP 47	59440	Avesnes-sur-Helpe
A591	PROMONORD Elevage	Bat adm 20 - 50 rue Macarez	59300	Valenciennes
A710	GECSEL	BP 17	71120	Charolles
A800	COBEVIAL	8 Rue Sully - BP 1633	80016	Amiens
A801	AONP	516 rue Saint Fuscien	80000	Amiens
	Entreprises de Mise en Place de Semence apportant des données par délégation d'une EMP déclarée (enregistrées table ENSUCO)			
C290	CIA de Plounevezel	TY NEVEZ	29270	Plounévézel
C350	CIA d'Ille-et-Vilaine	69 RUE DE LA MOTTE-BRULON - B.P. 1988	35019	Rennes
C440	CEILA (44)	LE TERTRE JUIN-SUCE SUR ERDRE - B.P. 527	44475	Carquefou
C490	CADEIA (49)	LA QUANTINIERE - B.P. 28	49800	Trélazé

Code Organisme	Nom organisme	Adresse	Code Postal	Ville
C560	CAMIA (56)	KERBETHUME EN MOREAC - B.P. 90109	56501	Locminé
C720	URCO (Centre Ouest)	LA FUTAIE	72700	Rouillon
S927	C.E.I.A de Crehen	B.P. 19	22130	Plancoët
	Opérateurs SNIG apportant des données au titre de l'administration du SNIG pour leur base par délégation de la MOA			
CRIA	Administration site AMA	BP 14201	14201	Hérouville-Saint-Clair
CRID	Administration site Douai	BP 23	59501	Douai
CRIE	Administration site Limoges	13 rue A. Comte	87000	Limoges
CRIG	Administration site Nancy	Domaine de Pixerecourt	54220	Malzéville
CRII	Administration site Rennes	BP 17	35740	Pacé
CRIJ	Administration site Roulans	4 rue des Epiceas	25640	Roulans
CRIK	Administration site Soual	Domaine du Tournal	81580	Soual
CRIN	Administration site UMCN	BP 23	01250	Ceyzériat
CRIW	EQUADE	B.P. 74118	35741	Pacé cedex
	Chambres d'agricultures départementales apportant des données par délégation d'une chambre inter-départementale ou régionale agréée comme EDE ou d'un opérateur agréé pour le contrôle de performances en ovins ou caprins			
E040	Chambre d'Agriculture EDE 04	66 Boulevard Gassendi - B.P. 117	04004	Digne-les-Bains
E050	Chambre d'Agriculture EDE 05	8ter Rue Capitaine de Bresson	05000	Gap
E060	Chbre Agri. SUAE 06	1 ROUTE DE GRENOBLE	06000	Nice
E141	AICC	14 rue Alexander Fleming	14205	Hérouville-Saint-Clair
E160	EdEi 16 17 86	TSA 50 000	16016	Angoulême
E170	EdEi 16 17 86	TSA 50 000	16016	Angoulême
E220	EdE de Bretagne (22)	Avenue du Chalutier Sans Pitie - BP 60545	22195	Plérin
E270	Chambre d'Agriculture EDE 27	13 rue du Champ de Courses	27300	Bernay
E290	EdE de Bretagne (29)	5 Allee Sully - B.P. 504	29322	Quimper
E350	EdE de Bretagne (35)	Rd Pt MAURICE LE LANNOU - CS 14226	35042	Rennes
E370	A.E.L.L. 37	38 Rue Augustin Fresnel - B.P. 139	37171	
E390	EdE de Franche-Comte	1 B rue des Entreprises - BP 65	25410	Velesmes-Essarts
E410	A.E.L.L. 41	11-13-15 r Lou Joseph Philippe	41018	Blois
E560	EdE de Bretagne (56)	Avenue Borgnies Desbordes - BP 159	56004	Vannes

Code Organisme	Nom organisme	Adresse	Code Postal	Ville
E690	Chambre d'Agriculture EDE 69	MAISON DES AGRICULTEURS - 18 AVENUE DU MONT D'OR	69890	L'Arbresle
E730	Chambre d'Agriculture - EDE 73	40 rue du Terraillet	73190	Saint-Baldoph
E760	Chambre d'Agriculture EDE 76	Cite Agri. Chemin la Breteque - B.P. 59	76232	Bois-Guillaume
E830	Chambre d'Agriculture ADEVAR	11 Rue Pierre Clement	83300	Draguignan
E840	Chbre. Agri. GDA Elevage 84	Site Agroparc	84912	Avignon
E860	EdEi 16 17 86	TSA 50 000	16016	Angoulême
	Groupements de Défense Sanitaire apportant des données d'identification et traçabilité par délégation d'un EDE			
G010	GDS 01	Les Soudanieres - B.P. 2	01250	Ceyzériat
G050	GDS 05	8 ter rue du Capitaine Bresson	05000	Gap
G070	GDS 07	4 av. de l'Europe - B.P. 132	07001	Privas
G120	GDS 12	Avenue des Ebenistes - ZA Bel Air	12033	Rodez
G150	GDS 15	23 Boulevard de Canteloube - BP 20629	15006	Aurillac
G220	FGDS 22	Saint Brieux		
G290	FGDS 29	3 Allee Sully	29322	Quimper
G300	Chambre d'Agriculture du Gard	Service Identification - 4A chemin des Caves	30340	Saint-Privat-des-Vieux
G310	GDS 31	61 allee de Brienne	31069	Toulouse
G330	GDS de la Gironde	17 cours Xavier Arnozan - CS 71305	33082	Bordeaux
G340	GDS Hérault	MO délégué de l'identification - Mas de Saporta - CS 50014	34875	Lattes
G350	FGDS 35	rd point Maurice Le Lannou	35042	Rennes
G361	GDS 36	Cite Administrative - B.P. 501	36018	Châteauroux
G380	GDS 38	40 av. Marcellin Berthelot - B.P. 2314	38033	Chambray-lès-Tours
G540	GDS 54	9 Rue de la Vologne	54520	Laxou
G560	FGDS 56	6 Av. E.Degas - B.P. 110		
G570	GDS 57	64 Avenue Andre MALRAUX	57045	Metz
G660	GDS 66	Maison de l'Agriculture - 15 av. de Grande-Bretagne	66000	Perpignan
G680	GDS 68	11 Rue Jean Mermoz - B.P. 38 - B.P. 38	68127	Sainte-Croix-en-Plaine
	Organismes apportant des données de parenté certifiée par délégation d'un EDE			

DZ DO CM EL JS TR 1pf

Code Organisme	Nom organisme	Adresse	Code Postal	Ville
Z010	Livre Zootechnique de l'Ain	Les Soudanieres	01250	Ceyzériat
Z220	Livre zootechnique 22	Avenue du Chalutier Sans Pitie	22190	Plérin
Z290	Livre zootechnique 29	5 Allee Sully	29322	Quimper
Z350	Livre zootechnique 35	17 Bld Nominoe	35740	Pacé
Z560	Livre zootechnique 56	Avenue Borgnies Desbordes	56002	Vannes
Z710	Livre Zootechnique du 71	BP 522	71010	Mâcon
	Opérateurs de contrôle de performances apportant des données par délégation d'un opérateur agréé			
L060	S.C.P. 06	Box 58 M.I.N. Fleurs 6	06296	Nice
L130	E.D.E. 13	Maison des agriculteurs - 22 av. Henri Pontie	13626	Aix-en-Provence
L220	S.C.L. 22	rue du Chalutier sans Pitie - B.P. 540	22195	Plérin
L290	S.D.C.L. 29	5 Allee Verte - St Martin des - B.P. 111	29203	Morlaix
L300	S.C.P. GARD/HERAULT	Domaine de Saporta	34970	Lattes
L550	S.D.C.P. DE LA MEUSE	Maison de l'Agriculture - place St Paul	55100	Verdun
L560	A.D.C.L. 56	Zone de Kerjean - B.P. 33	56500	Locminé
L820	S.D.P.L. 82	130 av. Marcel Unal	82000	Montauban
L880	S.C.L. 88	Chambre d'Agriculture - "La Colombiere"	88026	Épinal
V040	COOP SERVICE ELEVAGE 04	Chbre Agri - 66 BD GASSENDI - B.P. 117	04004	Digne-les-Bains
V050	BOVINS CROISSANCE 05	Chambre d'Agriculture - 8 ter rue Cap. de Bresson	05010	Gap
V090	EDE SECT. C.C. ANX BOUCHERIE 0	32 av. du General de Gaulle	09000	Foix
V130	E.D.E. 13	Maison des agriculteurs - 22 av. Henri Pontier	13626	Aix-en-Provence
V170	BOVINS CROISSANCE 17	39 rue Eugene Biraud - B.P. 76	17700	Surgères
V300	S.C.P. GARD/HERAULT	Domaine de Saporta - PLACE GD SOLEIL - AVE DENFERT	34700	Lodève
V320	C.P. DU GERS - EDE 32	Maison Elevage Rte MIRANDE - B.P. 161	32003	Auch
V361	BOVINS CROISSANCE 36	Maison de l'Agriculture - 24 rue des Ingrains	36022	Châteauroux
V790	SCP ANX BOUCHERIE ELEVAGE 79	Les Ruralies - B.P. 80 004	79231	Vouillé
O699	Confédération de Roquefort	36 Avenue de la République (Ovins Lait)	12103	Millau

Code Organisme	Nom organisme	Adresse	Code Postal	Ville
	Entreprises de Sélection			
S004	SIMMENTAL France	1 rue du Moulin Goepp	67170	Brumath
S005	ELITEST	1 rue du Moulin Goepp	67170	Brumath
S009	ELEVEURS LIBRES FRANCHE COMTE	chez Mr M Drovin - rue du coin ch'andre	39570	Crançot
S010	KBS GENETIC	BEAUVALET VEYRAC	87520	Veyrac
S011	Herd Book Salers-SE		15140	Drugeac
S012	GIE BLOND	Chambre d'Agriculture - ZAE KERAMPULL	29270	Carhaix-Plouguer
S013	PEPIRAG SAS			
S111	DYNAM'IS	86 rue de la République	76000	Rouen
S470	EURL Blonde Genetique	B.P 45	47002	Agen
S511	GID Lacaune	Centre d'Elevage la Pommiere - Lauras	12250	Roquefort-sur-Soulzon
S512	OVI-TEST	Les Balquieres - Route d'Espalion	12850	Onet-le-Château
S543	FEDATEST	Paysat Bas - Mazeyrat d Allier	43300	Vissac-Auteyrac
S563	GIE US ROM	Route de Thiers Marmilhat - BP 13	63370	Lempdes
S587	INSEM-OVIN	Maison Neuve	87430	Verneuil-sur-Vienne
S901	BGS	149 rue de Bercy	75595	Paris 12
S902	CHAROLAIS UNIVERS	Le Suquet - Site de Marmilhat - B.P. 47	63370	Lempdes
S903	Interselection Normande	38 Rue de la Merilliere	61300	L'Aigle
S906	Rouge des Pres Selection	La Boissierie	44130	Blain
S910	ULCN	3 rue Jules Rimet	89400	Migennes
S912	UCHAVE	Les Rochettes - B.P. 417	85010	La Roche-sur-Yon
S914	GD-UCEF	B.P. 24	42210	Montrond-les-Bains
S915	UALC	Le Foirail	19460	Naves
S919	URCECOF	86 rue de la République	76000	Rouen
S925	France Limousin Testage	13 rue Auguste Comte	87280	Limoges
S926	Charolais Mieux	LA BOSSIERIE - B.P. 80	44130	Blain
S951	EVOLUTION (import)	69 RUE DE LA MOTTE BRULON - CS30621	35702	Rennes
U100	Association Bisons de France		52230	Échenay
	Associations d'éleveurs			

Code Organisme	Nom organisme	Adresse	Code Postal	Ville
U341	Herd-Book Limousin	Pôle de Lanaud	87220	Boisseuil
	Prim'Holstein France	Le Montsoreau	49480	Saint-Sylvain-d'Anjou
	Herd-Book Charolais	Lieu-dit Le Marault	58470	Magny-Cours
	Herd-Book salers	Domaine du Fau	15140	Saint Bonnet de Salers
	Union Aubrac	2 Rue Pasteur	12000	Rodez
	Organismes étrangers apportant des données par convention avec France Génétique Elevage			
AWE1	AWE	Belgique		
VLX0	Federation HB Luxembourgeois	4 zone artisanale commerciale - L9004 ETTELBRUCK		
EESP	Organisme Espagnol BC			
O984	UPRA Ovins Caprins Nouvelle Calédonie (OS)			